

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 41

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 26 novembre 2018 à 16h00 au 2 décembre 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec questions.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

2 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots

Le 1^{er} gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 séjour pour 4 personnes de 2 nuits à l'hôtel (5 étoiles) « KOH I NOR » à Val Thorens »** d'une valeur unitaire 1200 euros

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 2 nuits (nuits du 7 et 8/12/2018) à l'hôtel (5 étoiles) « KOH I NOR » à Val Thorens
- la 1/2 pension (hors boissons)
- l'accès VIP à la course de la Coupe du monde de Skicross

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment le transport, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre sur les lieux par leurs propres moyens.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

Le 2^{ème} gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 séjour pour 2 personnes de 2 nuits à l'hôtel (5 étoiles) « KOH I NOR » à Val Thorens »** d'une valeur unitaire 700 euros

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 2 nuits (nuits du 7 et 8/12/2018) à l'hôtel (5 étoiles) « KOH I NOR » à Val Thorens
- la 1/2 pension (hors boissons)
- l'accès VIP à la course de la Coupe du monde de Skicross

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment le transport, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux par leurs propres moyens.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites³ ou actions qui pourraient s'avérer nécessaires au respect desdites dispositions.